



VINGT-NEUVIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 2.2.1 de l'ordre du jour



USAGE DU TABAC ET SANTE

Projet de résolution proposé par un groupe de travail

La Vingt-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Rappelant les résolutions EB45.R9, WHA23.32, EB47.R42 et WHA24.48 relatives aux risques qu'entraîne pour la santé l'usage du tabac et aux moyens de réduire cet usage;

Notant avec satisfaction que le récent rapport de comité d'experts intitulé "Les effets du tabac sur la santé", qui a été élaboré en application de la résolution EB53.R31 et a été accueilli favorablement par le Conseil exécutif à sa cinquante-septième session, présente une récapitulation complète et bien documentée des connaissances actuelles à ce sujet et contient un certain nombre de recommandations importantes adressées à l'OMS et aux Etats Membres;

Considérant que les conclusions de la Troisième Conférence mondiale sur le Tabac et la Santé, qui s'est tenue à New York en juin 1975, ont confirmé la valeur des données présentées et des propositions formulées par le Comité d'experts de l'OMS;

Reconnaissant le caractère incontestable des preuves scientifiques établissant que l'usage du tabac est une cause majeure de bronchite chronique, d'emphysème et de cancer du poumon ainsi qu'un facteur majeur de risque en ce qui concerne l'infarctus du myocarde, certains troubles liés à la grossesse et à la période néonatale et plusieurs autres maladies graves, et qu'en outre il exerce des effets nocifs sur ceux qui sont involontairement exposés à la fumée de tabac;

Sérieusement préoccupée des tendances alarmantes que la mortalité et la morbidité liées à l'usage du tabac accusent dans le monde entier, de l'augmentation rapide de la consommation de cigarettes dans des pays où elle n'était pas répandue précédemment et du nombre croissant de femmes et de jeunes qui fument;

Reconnaissant qu'une stratégie efficace pour s'attaquer au problème exige un effort concerté englobant des mesures éducatives, restrictives et législatives combinées à une politique cohérente en matière de taxation et de prix et s'appuyant sur des travaux de recherche et d'évaluation de caractère multidisciplinaire menés de façon continue;

Notant que très peu de pays ont pris jusqu'ici des mesures efficaces pour combattre l'usage du tabac;

Estimant qu'aucune organisation se consacrant à la promotion de la santé ne saurait demeurer indifférente dans ce domaine et que l'OMS a un rôle important à jouer en favorisant l'application de politiques anti-tabac efficaces, comme il l'est envisagé dans le sixième programme général de travail de l'OMS pour la période 1978-83,

1. INVITE INSTAMMENT les gouvernements des Etats Membres à identifier les problèmes de santé liés à l'usage du tabac qui se posent actuellement ou sont à prévoir dans leurs pays;

